

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 19/2022

le 29 juin 2022

Covid-19 – Montant à verser à la Fondation Enfance Emma Couvreu

10.03.02-2205-Comm19-Aides-Covid.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En janvier 2021, le Conseil communal a libéré pour un usage social un montant de Fr. 9'000.- suite à la suppression de la sortie et du repas de fin d'année pour cause de l'épidémie de COVID.

Ce montant devait servir comme « aide COVID » pour toutes les demandes en lien avec la pandémie. Fin 2021, le solde de ce montant devait être versé à la Fondation des Airelles, qui a depuis changé de nom pour s'appeler la Fondation Enfance Emma Couvreu.

Néanmoins, la pandémie est encore active et une nouvelle vague est encore possible. Ce qui signifie que d'autres aides pourront encore être demandées. La Municipalité a donc décidé de conserver le montant à disposition pour les demandes d'aides qui pourraient arriver à l'automne ou en hiver et de verser le solde à disposition au 31 décembre 2022 à la Fondation.

A ce jour, le montant s'élève Fr. 4'275.50.

Il est envisagé de proposer une somme au budget 2023 afin de poursuivre les aides en lien avec l'épidémie de COVID si elle devait encore perturber le quotidien d'une partie de la population boélande et de ses associations.

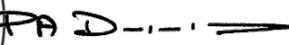
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :


Sandra Glardon


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 16 mai 2022

